



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2026 à 19 h 30

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 25 mars 2026

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, GUILLON Cathy, Messieurs HENRIET Christian (Maire), GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent et GRAULIER Laurent

Étaient excusés : Mesdames CHABIRAND Fanny, HAY Virginie et Messieurs CHARNOLÉ David et BARDE Mickaël (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian)

Était secrétaire : Madame RAVARD Alexandra

Votants : 12 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. CFU 2025
4. Délibération du résultat
5. Taux d'imposition 2026
6. Budget Primitif 2026
7. Voirie 2026, validation du programme
8. Voirie 2026, demande de subvention au titre des amendes de polices 2026
9. Protection Sociale Complémentaire, mandat CDG85 pour la mutuelle
10. Convention ADS
11. Délégation du Maire, unité ADS
12. Nouvelles demandes de subventions
13. Délégué communal SYDEV
14. Convention SYDEV, candélabre parking de la salle des fêtes
15. Exonération foncière, culture et vente de produits horticoles
16. Commissions communales et délégués
17. Composition du CCAS
18. Élection des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
19. Élection d'un représentant au syndicat mixte E-Collectivités au sein du collège des communes
20. Délégué défense (CORDEF)
21. Représentant GéoVendée
22. Délégué POLLENIZ 85
23. Délégués SIVOM
24. Membres de la commission CCID
25. Proposition d'achat du matériel du bar de Souil
26. Convention SCDECI
27. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité (11 pour) le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026 tel qu'il a été rédigé.

Conseil Municipal du 30 mars 2026

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Madame RAVARD Alexandra, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 30, le quorum étant atteint.

3. CFU 2025

Monsieur le Maire présente le fonctionnement de la réalisation du Compte Financier Unique. Il explique que les comptes de la commune sont en accord avec ceux de la trésorerie. Monsieur HENRIET Christian procède à la lecture des chiffres de fonctionnement et d'investissement. Monsieur GUIGNARD Florent essaie de comprendre la différence entre les montants projetés et les montants réalisés. Ces différences sont dues à la non-réalisation de projets estimés lors de l'élaboration du budget et à des économies faites par la commune, Monsieur le Maire explique qu'il doit se retirer lors du vote du CFU. Monsieur GABORIAU Sébastien est alors désigné président et prend la parole. Il demande au Conseil d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Le Conseil, à l'unanimité (11 pour), approuve le CFU 2025.

4. Délibération du résultat

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHAUVEAU Quentin, secrétaire de la commune, de présenter les chiffres présents sur la délibération du résultat. Une fois la présentation terminée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'acter les résultats de l'année 2025.

Le conseil, à l'unanimité (11 pour), arrête les résultats de l'année 2025.

5. Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer annuellement sur les taux d'imposition à appliquer. Il rappelle que le Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux n'a pas augmenté les taux depuis plusieurs années en raison de l'augmentation des assiettes et des comptes de la commune permettant le blocage des taux. Monsieur HENRIET Christian propose de maintenir les taux pour 2026. Monsieur GABORIAU Sébastien souhaite également conserver les taux pour cette année mais il prévient qu'il sera compliqué pour la commune de maintenir ces taux toute la durée du mandat. Monsieur GUILMINEAU Christian explique qu'une légère augmentation de 2% pourrait être envisagée dans le contexte actuel. Une petite hausse des taux en 2026 pourrait éviter une forte hausse plus tard pendant le mandat. Monsieur GUIGNARD Florent rappelle la profession de foi de l'équipe municipale. Il estime que ce ne serait pas judicieux de la part de ce Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition rapidement après l'élection de l'équipe. Monsieur HENRIET Christian propose alors de ne pas augmenter les taux pour 2026, les comptes de la commune étant toujours en excédent, mais que pour l'avenir, il faudra peut-être y recourir.

Le conseil, à l'unanimité (11 pour), décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026.

6. Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire demande de nouveau à Monsieur CHAUVEAU Quentin de présenter le budget primitif 2026 tel qu'il a été établi par la commission finances. Monsieur CHAUVEAU Quentin présente les chiffres en donnant quelques explications afin de permettre aux conseillers n'ayant pas l'habitude de l'exercice de comprendre le fonctionnement d'un budget public. Il termine en expliquant que la commune devra très certainement réaliser un prêt étant donné les travaux inscrits au budget 2026. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs prêts vont se terminer pendant le mandat. Monsieur HENRIET Christian rappelle également l'importance de l'investissement pour une commune. Monsieur le Maire rappelle que le budget de la commune doit être voté en équilibre. Après avoir rappelé les chiffres pour l'année 2026, il propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la commune.

Le conseil, à l'unanimité (11 pour), adopte le budget primitif 2026 tel que présenté.

Conseil Municipal du 30 mars 2026

7. Voirie 2026, validation du programme

Monsieur GABORIAU Sébastien présente le programme voirie 2026. Malgré la difficulté d'établir un programme voirie en année électorale, Monsieur GABORIAU Sébastien souhaite ne pas perdre de temps concernant l'entretien des voiries communales. Il soumet au Conseil Municipal les propositions de la commission voirie pour 2026, à savoir, une route près du Moulin de Souil, les rues autour de la boulangerie ainsi que la rue des Bas-marais dont le projet a été reporté à plusieurs reprises. Monsieur GABORIAU Sébastien estime que si le Conseil Municipal souhaite conserver ce programme, deux possibilités s'offrent aux élus, ne mettre au programme qu'une seule rue autour de la boulangerie et conserver la deuxième en tranche optionnelle ou mettre les deux rues en tranche optionnelle. Madame RAVARD Alexandra demande si des priorités ont été établies. Monsieur GABORIAU Sébastien et les autres membres de l'ancienne commission voirie avaient établi la route des bas-marais comme priorité. En effet cette route est au programme depuis plusieurs années mais reportée suite à plusieurs investissements de riverains décalant la réalisation des travaux. Sur cette route, un projet de caniveaux serait envisagé pour solutionner un problème avec les eaux pluviales. Une partie de la voie pourrait être attribué aux vélos. Monsieur HENRIET Christian propose à l'assemblée de ne mettre en tranche optionnelle que la Petite Rue à Souil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 pour) valide le programme voirie 2026. La rue des Bas-marais, la rue de la Souillètré et la rue proche du Moulin de Souil feront partie de la tranche ferme tandis que la Petite Rue constituera une tranche optionnelle.

8. Voirie 2026, demande de subvention au titre des amendes de police 2026

Dans ce contexte, Monsieur HENRIET Christian précise que la commune peut obtenir une subvention au titre des amendes de police mais uniquement pour des travaux de sécurité. Madame LEGER Marielle demande si la rue des Bas-marais ne pourrait pas devenir semi-piétonne. Il est considéré que cette route trop longue pour réaliser ce changement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de voirie 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée.

Monsieur GRAULIER Laurent étant arrivé au début du point, a pris part au vote.

9. Protection Sociale Complémentaire, mandat CDG85 pour la mutuelle

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire, le CDG85 propose aux communes la réalisation d'une mise en concurrence et la signature d'un contrat groupe pour la mutuelle des agents de la commune. Il rappelle le calendrier des dernières délibérations prises par la commune et propose aux élus membres du Conseil Municipal de donner mandat au CDG85 pour cette mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), donne mandat au CDG85.

10. Convention ADS

Monsieur le Maire explique que suite au transfert de la compétence PLUI à la CCVSA et à la prise en charge pour l'EPCI des frais de personnel et de gestion liés à cette compétence. Le dernier rapport de la CLECT validé par le Conseil Municipal prévoit une prise en charge des prestations des droits du sol par les communes. La convention doit donc être actualisée. Monsieur HENRIET Christian rappelle le fonctionnement de la CLECT et estime que le futur PLUI devrait être mis en place pendant le mandat. L'intercommunalité Vendée Sèvre Autise étant l'une des dernières du territoire à ne pas avoir mis en place de PLUI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), approuve la nouvelle convention ADS.

11. Délégation du Maire, unité ADS

Monsieur le Maire explique que la délégation de signature donnée au responsable Unité ADS cesse à la fin du mandat du Maire déléguant. Monsieur HENRIET Christian rappelle l'intérêt de cette délégation en matière d'urbanisme pour la commune. Il propose de renouveler cette délégation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), autorise Monsieur le Maire à déléguer sa signature à l'unité ADS.

12. Demandes de subventions.

Monsieur le Maire explique que les subventions 2026 ont été votées lors du Conseil Municipal du lundi 16 février 2026. Cependant, quatre nouvelles demandes sont arrivées en mairie dont trois pour lesquelles la municipalité a pour habitude de répondre favorablement. Monsieur HENRIET Christian présente les différentes demandes dont celle du Club de l'Amitié de Liez qui réalise une maquette de l'Eglise de Chalais. Monsieur PHELIPEAU Grégoire est chargé de présenter la demande de l'Amicale des Pompiers. Il explique que la demande de subvention permettra d'améliorer le confort au sein de la caserne qui est actuellement en période de test pour un nouveau dispositif. Ce dispositif se révélant intéressant, il devrait perdurer et nécessite quelques aménagements au sein de la caserne. Monsieur HENRIET Christian présente les propositions de la réunion d'adjoints au conseil municipal. Plusieurs élus semblent surpris de ne pas donner suite à la demande de l'EHPAD du Marais. Monsieur le Maire lit le courrier de demande de subvention afin d'éclaircir les jugements. Dans ce courrier, il est écrit que la subvention permettrait l'organisation d'un voyage pour certains résidents. Madame LEGER Marielle et Monsieur GRAULIER Laurent s'accordent pour dire qu'une très petite partie des résidents pourront profiter du voyage et qu'une telle sortie va être très coûteuse. Monsieur GUIGNARD Florent demande s'il serait possible de demander à l'EHPAD un « plan de financement » afin d'estimer le montant de la subvention à donner par la commune, le paiement de la subvention pourrait également être conditionné à la réalisation du projet. Monsieur GABORIAU Sébastien rappelle que chaque demande doit être faite avec un bilan financier, ce qui n'a pas été le cas pour cette demande de subvention. Une demande de renseignement sera effectuée auprès de l'EHPAD du Marais afin d'évaluer les conditions financières de la demande. Monsieur PHELIPEAU Grégoire fait remarquer à l'Assemblée délibérante que la commune avait validé une subvention auprès de l'association Familles Rurales de Maillezais mais que suite aux événements récents, il s'interroge sur le versement de cette subvention. Monsieur GUIGNARD Florent explique que le projet de l'association est de rapidement trouver un nouveau lieu pour continuer de faire vivre les activités proposées actuellement. Monsieur PHELIPEAU Grégoire, ne prendra pas part au vote et sort de la salle de conseil en raison de sa qualité de pompier au sein de la caserne de Maillezais.

À noter une incertitude concernant la subvention à l'Amicale Laïque spécifique pour la fête de la musique, aucun contact n'ayant été pris, le conseil municipal se posant, à l'avenir, la question de privilégier une animation renforcée lors du 13 juillet, au vu de la participation moyenne à la fête de la musique, organisée un soir où il y en a plusieurs dans les alentours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 pour), approuve les propositions de la réunion d'adjoints et décide de solliciter des informations complémentaires auprès de l'EHPAD du Marais pour un vote ultérieur.

13. Délégué communal SYDEV

Monsieur le Maire explique que conformément aux statuts du SYDEV, chaque commune adhérente est invitée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à la représenter au sein du Comité Territorial de l'Energie (CTE) dont elle est membre. Après le vote des élus présents lors de cette réunion, Monsieur GUILMINEAU Christian est élu délégué titulaire et Monsieur HENRIET Christian son suppléant.

14. Convention SYDEV, candélabre parking de la salle des fêtes

Monsieur GABORIAU Sébastien rappelle que lors du Conseil Municipal du mois de décembre 2025, la commune avait fait le choix de remplacer les candélabres du parking de la salle des fêtes par des candélabres de type

« CARO » similaire à ceux installés sur la commune. Une convention a été établie par le SYDEV et le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à la signer afin de commencer les travaux. Monsieur PHELIPEAU Grégoire demande si la commune a obligation de consulter le SYDEV pour ces dossiers-là. La question sera posée à l'organisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

15. Exonération foncière, culture et vente de produits horticoles

Monsieur le Maire explique la nouvelle mesure législative applicable à la fiscalité locale permettant aux communes une exonération de la taxe foncière pour la culture et la vente de produits horticoles. Une seule personne serait actuellement concernée par la commune. Monsieur le Maire propose l'adoption de cette exonération au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), décide d'instaurer l'exonération.

16. Commissions communales et délégués

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se positionner sur les différentes commissions de la commune. Les conseillers municipaux se répartissent au sein des différentes commissions. Monsieur le Maire demandera aux absents du jour leur choix pour les différentes commissions.

17. Composition du CCAS

Dans les mêmes conditions que le point précédent, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner pour siéger au CCAS. Mesdames GUILLON Cathy, CHOYEAU Françoise, RAVARD Alexandra, REY Pascale ainsi que Monsieur GRAULIER Laurent se portent volontaire pour accompagner Madame LEGER Marielle qui est désignée vice-présidente. Il est fait appel à des personnes hors Conseil Municipal pour compléter le CCAS. Elles peuvent se signaler en mairie.

18. Élection des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Après dépouillement, Monsieur HENRIET Christian est élu délégué titulaire et Monsieur GABORIAU Sébastien délégué suppléant.

19. Élection d'un représentant au syndicat mixte E-Collectivités au sein du collège des communes

Vient ensuite l'élection d'un représentant au syndicat mixte E-Collectivités au sein du collège des communes, Monsieur HENRIET Christian est élu.

20. Délégué défense (CORDEF)

Monsieur le Maire explique la fonction de délégué défense. Monsieur HENRIET Christian étant délégué défense lors du dernier mandat, le Conseil Municipal désigne Monsieur HENRIET Christian en qualité de délégué défense de la commune.

21. Représentant Géo Vendée

Monsieur le Maire explique maintenant que la commune a adhéré en 2025 au GIP Géo Vendée, il appartient désormais au Conseil Municipal de nommer un représentant titulaire ainsi qu'un représentant remplaçant pour représenter la commune. Monsieur GUILMINEAU Christian est nommé représentant titulaire et Monsieur HENRIET Christian sera son remplaçant.

22. Délégué POLLENIZ 85

Concernant l'association POLLENIZ 85, Monsieur GABORIAU Sébastien est désigné délégué titulaire et Monsieur HENRIET Christian est désigné suppléant.

23. Délégués SIVOM

Monsieur le Maire présente les actions réalisées par le SIVOM des communes du Marais Sud Vendée, suite à l'élection, Monsieur GABORIAU Sébastien sera le délégué titulaire et Monsieur HENRIET Christian sera son

remplaçant.

24. Membres de la commission CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de la création de la commission CCID, il confirme que tous les membres présents lors de la réunion ainsi que Madame HAY Virginie pourront être membres de la commission, un appel à volontaire sera lancé pour les 12 autres postes disponibles hors conseil municipal, sachant que les services fiscaux ne retiennent ensuite que 6 conseillers et 6 personnes hors conseil, cette règle étant déploré par l'ensemble des élus présents.

25. Proposition d'achat du matériel du bar de Souil

Messieurs HENRIET Christian et GABORIAU Sébastien informent les conseillers de la situation concernant le bar de Souil ainsi que le matériel qui y a été récupéré. Monsieur le Maire explique avoir reçu une proposition pour l'achat de matériels. Monsieur GRAULIER Laurent fait remarquer qu'il sera important de noter que la vente se fait « dans l'état » afin d'éviter un recours contre la municipalité en cas d'appareils défectueux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), approuve la cession du matériel en l'état.

26. Convention SCDECI

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PHELIPEAU Grégoire afin qu'il puisse faire un retour sur la réunion s'étant déroulée en mairie avec le SDIS, Vendée eau ainsi qu'un représentant de l'Association des Maires. Il ressort que la commune n'est pas suffisamment protégée contre le risque incendie. Les organismes proposent une convention en quatre étapes qui sont détaillées par Monsieur PHELIPEAU Grégoire dans le but de créer un plan pluriannuel voué à améliorer la protection de la commune contre le risque incendie. Monsieur PHELIPEAU Grégoire rappelle que la commune a la possibilité de conventionner avec des riverains pour la pose de bâche à eau comme cela a été fait en 2025. Cette pratique est même encouragée par les services du SDIS. Deux projets pourraient faire l'objet d'une convention. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention afin d'adopter un Schéma Communal de Défense Extérieur Contre l'Incendie. Le coût de la convention est de 1 400 €. Le coût des installations pourra faire l'objet d'une subvention DETR de 60%, l'État souhaitant encourager les communes à améliorer leur défense incendie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 pour), autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

27. Questions et informations diverses

Demande d'emplacement d'un camion pizza

Monsieur le Maire lit le courrier de demande d'emplacement concernant un camion pizza. Ce camion pourrait se positionner sur le parking de la salle des fêtes. Certains conseillers semblent sceptiques et proposent d'en référer au préalable la boulangerie de Souil. En effet, le commerce de la commune propose des soirées pizzas le week-end. Les élus jugent opportun de consulter le boulanger de l'option du camion pizza.

Machine à pain, boulangerie de Souil

Monsieur le Maire explique que le boulanger de Souil a fait la demande de l'installation d'une machine à pain aux abords de la place de Souil. Messieurs GUILMINEAU Christian et GABORIAU Sébastien sont allés à la rencontre du gérant, un contact avec plusieurs entreprises a été effectué pour travailler le sujet. Une première solution envisagée n'est pas réalisable, le parking étant récent, il est inconcevable pour la commune de casser les pavés pour cet aménagement. Une proposition d'installation de la machine à pain le long du mur conviendrait aux deux parties. La municipalité a sollicité un devis auprès de l'entreprise RINEAU TP afin d'agréments la plateforme nécessaire à l'installation de la machine à pain. Les frais de raccordement seraient à la charge du commerce.

Choix de distribution (flash infos)

Monsieur le Maire rappelle que dans la profession de foi de l'équipe municipale, le souhait de poursuivre l'édition de flash infos tout au long de l'année est un point essentiel. Cette distribution est à la charge des élus. Monsieur HENRIET Christian demande à chaque élu de se positionner sur les boucles définies par le secrétariat.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la course cycliste se déroulant le samedi 11 avril 2026 sur la commune. Il sera demandé aux agents de vérifier le parcours. Les élus seront quant à eux missionnés pour le pot offert après les courses.

Monsieur HENRIET Christian évoque le projet de vidéoprotection. Les élus ont été destinataires du retour de l'adjudant-chef en charge du dossier concernant l'étude de la délinquance sur la commune. Il apparaît dans ce dossier que l'implantation de cinq caméras serait envisageable, réparties à des endroits stratégiques.

Monsieur GUILMINEAU Christian évoque la réunion qu'il a eue à l'école du Marais Mouillé concernant le plan particulier de mise en sureté. Suite à cette réunion, il apparaît que certains aménagements seront à réaliser dans les prochains mois afin de se conformer aux règles en vigueur.

Fin de Séance à 22 h 15

2026_03_22_01	CFU 2025
2026_03_22_02	Délibération du résultat
2026_03_22_03	Taux d'imposition 2026
2026_03_22_04	Budget Primitif 2026
2026_03_22_05	Voirie 2026, validation du programme
2026_03_22_06	Voirie 2026, demande de subvention au titre des amendes de police
2026_03_22_07	Protection Sociale Complémentaire, mandat au CDG85 pour la mutuelle
2026_03_22_08	Convention ADS
2026_03_22_09	Délégation du Maire, unité ADS
2026_03_22_10	Nouvelles demandes de subventions
2026_03_22_11	Délégué communal SYDEV
2026_03_22_12	Convention SYDEV, candélabres parking de la salle des fêtes
2026_03_22_13	Exonération foncière, cultures et ventes de produits horticoles
2026_03_22_14	Commissions communales et délégués
2026_03_22_15	Composition du CCAS
2026_03_22_16	Élection des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
2026_03_22_17	Élection d'un représentant au syndicat mixte E-Collectivités au sein du collège des communes
2026_03_22_18	Délégué défense (CORDEF)
2026_03_22_19	Représentant Géo Vendée
2026_03_22_20	Délégué POLLENIZ 85
2026_03_22_21	Délégués SIVOM
2026_03_22_22	Membres de la commission CCID
2026_03_22_23	Proposition d'achat du matériel du bar de Souil
2026_03_22_24	Convention SCDECI

Le Secrétaire de séance,
RAVARD Alexandra



Le Maire,
Christian HENRIET

